

Communiqué de presse

28 septembre 2021, Lunel

SIGNATURE DU PROTOCOLE DE PARTENARIAT POUR LA RÉHABILITATION DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE GARE DE LUNEL (34)



©Julien Thomazo

A l'occasion de la signature, mercredi 29 septembre à 14h00, du protocole de partenariat pour la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne gare de Lunel par la Communauté de Communes du Pays de Lunel, la Ville de Lunel, la Banque des Territoires, SNCF Immobilier, La Preuve par 7 et Mathilde Tournyol du Clos, un après-midi festif est organisé sur le parvis du bâtiment.

SNCF Immobilier et ses partenaires se sont associés à La Preuve par 7, dans une démarche nationale et expérimentale, afin d'imaginer une nouvelle vie pour le bâtiment de l'ancienne gare de Lunel : Comment rouvrir aux habitants un ancien bâtiment public ? Quelle programmation en lien avec les besoins locaux ? L'activation de nouvelles pratiques au sein de ce bâtiment pourrait-elle inspirer d'autres lieux ?

Le bâtiment de l'ancienne gare de Lunel a retrouvé récemment sa place centrale et emblématique à la faveur des travaux du Pôle d'Échange Multimodal porté par la Communauté de Communes. Ce bâtiment vacant se trouve désormais au cœur d'un espace qualitatif en centre-ville, au milieu de la mobilité quotidienne de plus de trois mille personnes, et fait l'objet d'une attention particulière de son propriétaire, la SNCF.

La réouverture du bâtiment de l'ancienne gare s'inscrit dans le renouveau du quartier de la gare, en liaison avec le pôle d'échange multimodal, l'aménagement et la programmation future du quartier par la ville. Il s'agit également de prendre en compte les enjeux de développement à l'échelle régionale, en lien avec la liaison ferrée Nîmes-Montpellier, très fréquentée, ainsi que l'axe sud-Méditerranée.

La permanence territoriale, deuxième étape :

Mathilde Tournyol du Clos, architecte, pilotera une permanence à l'intérieur du bâtiment à partir du 29 septembre 2021 pour une durée de 15 mois, en vue d'expérimenter par les usages, sa programmation future en lien avec les besoins du territoire et des différents partenaires de la démarche. Le protocole de partenariat, définissant les conditions et les modalités de la collaboration des six partenaires, sera signé ce 29 septembre.



©Julien Thomazo

Cette **réouverture du bâtiment** sous forme d'une permanence fait suite à une **première étape** réalisée par la Preuve par 7 de décembre 2019 à janvier 2020 qui a permis de recréer un premier lien avec les acteurs locaux à la fois publics et privés et d'impulser une dynamique commune.

Mathilde Tournyol du Clos, Architecte « la preuve par 7 »

« La permanence territoriale de l'ancienne gare de Lunel me permet d'expérimenter d'autres pratiques, plus transversales, plus citoyennes, et de contribuer à mon niveau à l'émergence d'une architecture, d'un urbanisme, d'intérêt général et sur mesure. »

Jean-Jacques HALADJIAN, Banque des territoires

« Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville et de l'accélération des projets de tiers-lieux, la Banque des Territoires soutient plusieurs projets innovants. À ce titre, nous participons à déployer un tiers lieu autour d'une ancienne gare à Lunel dans le cadre d'un partenariat avec SNCF Immobilier. »

Gaëlle GRASSET, Direction immobilière Territoriale Grand Sud, SNCF Immobilier :

« La présence du ferroviaire à Lunel depuis 1845 a doté la SNCF d'un patrimoine conséquent et hétérogène de plusieurs hectares : logement, économat, rotonde et bien sur la gare et ses services. Dans le cadre des travaux du pôle d'échange multimodal livré en 2020 une partie de ce patrimoine a contribué à la réalisation de parkings et d'une gare routière complété d'un projet de nouveaux logements au Nord. Restait ce bâtiment vacant, d'environ 500 m² sur 3 niveaux, positionné à l'articulation entre la gare et le centre ville qui nous a semblé idéal pour expérimenter la démarche de la preuve par 7 initiée par Patrick Bouchain. Nous testons d'abord des scénarios de projet en temps réel, à échelle 1 et avec les habitants et usagers, ensuite viendra le temps de la transformation complète du bâtiment vers de nouveaux usages. »

Hervé DIEULEFES, 1er Vice-Président en charge des grands projets et de la politique des solidarités aux communes, et Maire de Saint-Just :

*« Le bâtiment de l'ancienne gare a retrouvé récemment sa place centrale et emblématique à la faveur des travaux du Pôle d'Échange Multimodal porté par la Communauté de Communes du Pays de Lunel. La proposition de SNCF Immobilier et des partenaires d'investir ce bâtiment comme une ressource à transformer nous a intéressé car elle met en débat des horizons de projet et ne présume pas de l'avenir. Le Conseil de Communauté, présidé par **M. Pierre SOUJOL**, Maire de Lunel a émis un avis favorable à la poursuite de cette réflexion. La Gare est un lieu de passage important à Lunel avec 3 000 voyageurs par jour. Nous avons à cœur de travailler sur les liens entre le quartier gare et le centre-ville et de renforcer l'attractivité du territoire. Cette centralité et cette accessibilité sont une occasion pour proposer des équipements urbains d'un nouveau genre comme par exemple un tiers-lieu qui permettrait de mixer les publics et de rendre actifs ces espaces aujourd'hui vacants »*

À PROPOS DE LA PREUVE PAR 7

Avec la Preuve par 7, la démarche initiée en 2018 par l'architecte Patrick Bouchain et portée par l'association Notre Atelier Commun, souhaite démontrer par l'expérimentation qu'il est possible de remettre en cause les représentations, les pratiques professionnelles et les lois, pour un urbanisme d'intérêt général qui répond aux besoins des différents contextes locaux.

À PROPOS DE SNCF IMMOBILIER

Au sein de la société SNCF, SNCF Immobilier assure pour les cinq sociétés du groupe les missions de facility management tertiaire, la gestion et l'optimisation immobilière du parc d'exploitation, l'aménagement et la valorisation des biens fonciers et immobiliers non utiles au système ferroviaire avec notamment sa filiale d'aménagement et de promotion immobilière Espaces Ferroviaires, et celle d'opérateur du logement et de bailleur social avec sa filiale ICF Habitat, et son patrimoine de 95 000 logements (dont 85% de logements sociaux). SNCF Immobilier comprend 7 directions immobilières territoriales qui travaillent avec les acteurs locaux sur l'ensemble du territoire national.

Chiffres clés :

- 8,2 millions de m2 de bâtiments industriels et tertiaires, d'activités sociales.
- 20 000 hectares de foncier
- 95 000 logements dont 85 % de logements sociaux.
- Plus de 2 800 collaborateurs.

À PROPOS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr  [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

CONTACTS PRESSE

CCPL

Graziella Lopez
Service communication
04 67 83 55 18

Ville de Lunel

Marine Jamet
Service communication
04 67 87 84 51

SNCF IMMOBILIER

Philippe Planchot :
06 12 83 02 05
philippe.planchot@sncf.fr
Plus d'information :
<http://www.presse-sncf-immobilier.fr>
[@SNCFimmobilier](https://twitter.com/SNCFimmobilier)